Compte rendu du conseil municipal

13 janvier 2021

Présents : BRUGERON Christian, BRUEL Gilbert, DUVERT Frédéric, BRINGER Laetitia, BUISSON Rachel, CADEAC Laurent, CAUSSE Jean-Louis, CLAVEL Nathalie, GERBAL Camille

Absents excusés : LEDENT Marlène par BRUGERON Christian
Secrétaire de séance : CLAVEL Nathalie

Séance ouverte 21 h 00

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. Assignation action en usucapion,
2. Contrat de Maîtrise d'oeuvre espace périscolaire et cour,
3. Contrat de Maîtrise d'oeuvre aire de jeux,
4. Régularisation des captages : Création d'une servitude de passage sur la parcelle A 779,
5. Service remplacement secrétariat de mairie avec le Centre de Gestion de la Lozère,
6. Demande de subvention DETR espace périscolaire et cour,
7. Convention d'adhésion à Lozère Energie.

Délibérations du conseil:

Assignation devant le Tribunal Judiciaire de Mende - action en usucapion (DE_001_2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par acte en date du 30 décembre 2020, les époux SERRANO ont assigné la Commune de LANUÉJOLS devant le Tribunal Judiciaire de MENDE.

Cette assignation vise une acquisition par usucapion d'une portion de chemin communal situé au hameau de Brajon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à défendre la commune auprès du Tribunal Judiciaire de Mende dans la présente requête,
DESIGNE Maître Philippe POUGET - Avocat à Mende - pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

Choix de la maîtrise d'oeuvre pour le projet de création d'un espace périscolaire et d'une cour en annexe de l'école et de la mise aux normes de l'école (DE_002_2021)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au stade actuel de l'avancement du projet de création d'un espace périscolaire et d'une cour en annexe de l'école ainsi que de la mise aux normes de l'école, il conviendrait de choisir un architecte pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre. Après sollicitation de plusieurs cabinets d'architectes et après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir le cabinet d'architecte VANEL Vincent pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre ;
VALIDE la proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre à 10 % du montant estimatif des travaux H.T soit 35 000 € ;

AUTORISE le Maire à lancer le marché de travaux ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Choix de la maîtrise d'oeuvre pour le projet d'aménagement de l'aire de jeux (DE_003_2021)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de jeux de Lanuéjols il conviendrait de rechercher un maître d'œuvre pour effectuer la maitrise d'oeuvre de l'aménagement de l'aire de jeux. Après sollicitation de plusieurs cabinets et après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir le cabinet de géomètres Experts Foncier Conseil et Ingénierie FAGGE ET ASSOCIES pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre.
VALIDE la proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre au montant forfaitaire de 8 460 € HT.

AUTORISE le Maire à lancer le marché de travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Convention d'adhésion au dispositf de Conseil en Energie Partagé de Lozère Energie (DE_004_2021)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé, convention entre la Commune de Mende et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Lozère (ALEC) – Lozère Energie. Le service de Conseil en Energie Partagé comprend :

- un travail sur le patrimoine existant : bâtiments (réalisation de bilans énergétiques…)
- un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maitrisée (mise en place d'un programme pluriannuel d'actions, appui pour les demandes de subventions, suivi des consommations et des dépenses…)

Compte tenu du fait que la commune a besoin de conseils et d'accompagnements dans la gestion énergétique de son patrimoine actuel et à venir, le Maire demande l'autorisation au conseil de signer la convention de 3 ans dont la cotisation est fixée annuellement à 1,50 € par habitant soit pour la commune à 499.50 €/an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conditions de cette convention,
AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion avec ALEC – Lozère Energie ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Construction d'un espace périscolaire, d'une cour annexe et mise aux normes de l'école. Demande de subvention au titre de la DETR (DE_005_2021)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le montant estimatif des travaux dans le cadre de la construction d'un espace périscolaire, d'une cour annexe et de la mise aux normes de l'école existante. L'école de la commune connait une augmentation de ses effectifs depuis quelques années dû à un grand nombre de constructions nouvelles sur la commune ces dernières années.

Le coût d'opération est évalué à 550 000 € HT.

M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre des crédits DETR, afin d'obtenir un financement pour cette opération. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Subvention Etat - DETR	60 %	330 000 €
Subvention Département	20 %	110 000 €
Participation communale	20 %	110 000 €
	Total HT	**550 000 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE le programme des travaux de l'espace périscolaire, de la cour annexe et de la mise aux normes de l'école tel que présenté ;
SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement ci-dessus exposé ;
MANDATE le Maire pour les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ajout d'une servitude de passage - mise en conformité des 3 captages d'eau potable et de 2 réservoirs à la délibération DE_035_2017 (DE_006_2021)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation des opérations foncières de mise en conformité des trois captages d'eau potable et des deux réservoirs il convient d'apporter une modification à la délibération DE_035_2017 du 31 août 2017 en ajoutant une servitude de passage sur la parcelle C 779 (cf. plan en annexe de la délibération).

Est concerné par cette modification :

Captage de Prat de Lafont :

- Ajout d'une servitude de passage - accès :

Fonds dominant : C 780
Fonds servants : C 779

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal ;

APPROUVE la création de cette servitude de passage sur la parcelle C 779.